



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2016**

L'an deux mille seize, le vingt-six septembre, le conseil Municipal de la Commune de SAINT ANDRE DE CORCY, convoqué le 23 mai, s'est réuni publiquement au lieu habituel de ses séances à la mairie, sous la présidence de M Jean-Pierre BARON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BARON, maire ; Mmes et MM LACROIX, LEFEVER, JULIAT, LIVENAIS, OCTRUE, Adjointes ; MMES et MM LHUILLIER, GIRARD, TRIBOLET, BROUXEL, TOMATIS, DELANGE, OZIL, MATHIEU, FREDERICKX, COMBE, RUYS, GUILLOT, REMLINGER, ROSENBERG, LOREAU.

POUVOIRS : Madame BORROD à Madame TOMATIS ; Madame GRAIMPREY à Madame OCTRUE;

ABSENTS : MMES BORROD, GRAIMPREY.

SECRETAIRE : Madame Joëlle TRIBOLET

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le compte rendu de la séance du 25 juillet 2016 : pas d'observation, le compte rendu est donc approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente Monsieur Cédric BOZELEC de la société BAC CONSEILS, assistant à maîtrise d'ouvrage pour le schéma directeur d'assainissement et propose de passer tout de suite au point IV de l'ordre du jour afin de pouvoir libérer Monsieur BOZELEC.

IV) SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Monsieur BOZELEC présente le contexte réglementaire, les objectifs de l'étude et les moyens mis en œuvre.

- Contexte réglementaire :
 - Arrêté du 21 juillet 2015 :
 - Nécessité de réaliser le diagnostic de fonctionnement de l'assainissement
 - Identifier les points noirs
 - Proposer un programme de travaux pour rendre l'assainissement conforme
 - Directive Cadre sur l'Eau (DCE datant de 2000) : non dégradation des cours d'eau
- Objectifs de l'étude : faire une réponse aux demandes de la réglementation
- Moyens mis en œuvre :
 - Mesures sur le réseau et modélisation du fonctionnement
 - Proposition de travaux

Monsieur BOZELEC fait état du diagnostic des réseaux et de la STATION d'épuration :

- Charges collectées : 3725 habitants (y compris collège) en 2015
- Prévisions d'évolution sur la base du SCOT (+2.3% par an) : en 2027 4847 habitants, en 2045 7222 habitants
- La station peut traiter 4750 habitants : pour traiter juste les habitants elle pourrait tenir jusqu'en 2026.
- Or il y a beaucoup d'eau collectée en temps sec dû à un drainage des terrains gorgés d'eau (hiver, printemps) : 1893 m³/j arrivent à la station alors que seulement 366 m³/j devraient y arriver (en se basant sur la consommation d'eau potable).

- En conséquence la station ne peut pas fonctionner correctement : non-conformité ET une partie des eaux doit être déversée au milieu naturel sans traitement : non-conformité.
- En temps de pluie on observe de nombreuses mises en charge sur les réseaux dues à des insuffisances des réseaux : conduites trop petites, déformées, encrassées. Un gros point limitant se situe sur la route de Bourg en Bresse (en amont du rond-point) ce qui entraîne des débordements au milieu naturel et des débordements chez les particuliers La quantité d'eaux de pluie collectée est importante et entraîne des déversements rapides aux cours d'eau : non-conformité.

Monsieur BOZELEC présente les travaux envisagés pour atteindre la conformité réglementaire :

- Objectif : atteindre la conformité réglementaire, en :
 - Supprimant les rejets de temps sec
 - Réduisant la collecte de temps sec
 - Réduisant la collecte de temps de pluie
 - Adaptant le traitement à la quantité d'eau qui restera collectée après travaux
- Moyens :
 - Remplacement de réseaux qui drainent des eaux claires en temps sec
 - Mise en séparatif de certains secteurs de la collecte
 - Redimensionnement de réseaux pour évacuer les eaux pluviales
 - Création de bassins de rétention sur les eaux de pluie arrivant des fossés
- 3 scénarios vont être proposés : en fonction du scénario retenu il sera nécessaire de créer un bassin d'orage pour les eaux usées et de refaire la station d'épuration.
- Echancier de 10 ans pour atteindre la conformité

Après échange et réponse aux questions posées par les élus, Monsieur le Maire remercie Monsieur BOZELEC pour sa présentation. L'ordre du jour reprend.

I) AFFAIRES GENERALES

➤ **Compte-rendu des décisions municipales prises par Monsieur le Maire en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.**

Délivrance de concessions dans le cimetière :

Date	Numéro	Concessionnaire	Durée	montant
16/08/2016	Concession I21	MANISSIER Jean	30 ans	280 €
22/08/2016	Renouvellement B81	BARBET	30 ans	280 €
29/08/2016	Concession L16	CHADENAS Yvette	15 ans	170 €

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas exercé son droit de préemption sur les parcelles suivantes :

- Parcelle AT 107, 79 place des provinces pour 566 m² et AT 200 pour 1/144^e indivis des voies et espaces communs du lotissement
- Parcelle AN 303, 34 route de Trévoux pour 245 m²
- Parcelle AN 302, 34 route de Trévoux pour 338 m²

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la signature du bail de location de l'appartement 102 sis 249 route de Monthieux à compter du 1^{er} juillet 2016. T3 d'une surface 60.92 m² pour un loyer de 660 €.

➤ **Modification des statuts de la CCCD**

La loi NOTRe du 7 août 2015 modifie sensiblement la carte de l'intercommunalité sur l'intégralité du territoire national et dans le département de l'Ain.

Au niveau de la Dombes, Monsieur le Préfet de l'Ain a arrêté un schéma départemental de coopération intercommunale le 23 mars 2016 qui prévoit la fusion des communautés de communes Chalaronne Centre, du canton de Chalamont et centre Dombes.

Afin de préparer au mieux cette fusion, les élus des trois établissements de coopération intercommunale travaillent depuis plusieurs mois à rapprocher les modes de fonctionnement des trois structures.

Les maires des trois communautés de communes réunis en conférence le 19 juillet 2016 ont entériné les changements essentiels à apporter aux statuts communautaires, à savoir :

- retour de la compétence voirie aux communes
- classement de la compétence assainissement dans le bloc des compétences facultatives afin de permettre l'exercice unique du volet non-collectif de cette compétence.

Le conseil communautaire de la communauté de communes Centre Dombes s'est réuni le 27 juillet 2016 pour décider de modifier les statuts comme repris en annexe : tableau des statuts.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de nouveaux statuts de la communauté de commune Centre Dombes et en avoir délibéré, par 2 VOIX CONTRE (A. Remlinger, A. Rosenberg) et 21 VOIX POUR, décide de modifier les statuts de la Communauté de communes Centre Dombes au 31 décembre 2016 et demande à Monsieur le Préfet de l'Ain de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de la communauté de communes Centre Dombes,

➤ **Dénomination de voirie** : Monsieur LIVENAIS rappelle à l'Assemblée qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

La commission voirie, réunie le 20 septembre dernier propose de dénommer la voirie du lotissement de la Forge "rue des Favrets" et l'impasse desservant les bâtiments publics "Salle Mont Blanc", bâtiment Petite enfance, la future caserne abritant le PSIG "impasse du Mont Blanc".

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de la commission voirie

➤ **SEMCODA : rapport 2015**

Monsieur le Maire rappelle que la commune possède 324 actions de la SEMCODA pour une valeur nominale de 16 € chacune;

Au 31 décembre 2015, Les capitaux publics des 172 communes actionnaires et du Département de l'Ain représentent environ 60 % du capital de la SEMCODA.

Les 172 communes actionnaires ne pouvant être représentées au Conseil d'Administration, une Assemblée spéciale des Communes actionnaires a été mise en place et désigne cinq représentants qui siègent au Conseil d'Administration de la SEMCODA.

Le 24 juin dernier, les communes actionnaires ont été réunies et le Président Directeur Général de la SEMCODA a présenté le rapport de gestion reprenant l'activité de la Société et ses résultats.

L'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que "les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'Administration et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte".

Monsieur le Maire présente un résumé du rapport d'activités et des résultats 2015. Le Conseil municipal, prend acte de ce rapport.

➤ **SEMCODA : mise en vente des 12 logements "la petite Charrière"**

La SEMCODA a sollicité l'avis de la commune pour la mise en vente des 12 pavillons sis "la petite Charrière". Par 21 VOIX POUR, UNE ABSTENTION (J. OZIL) et UNE VOIX CONTRE (F. RUYS), le conseil émet un avis favorable à la mise en vente de ces pavillons.

II) FINANCES

➤ Requalification du centre bourg : Attribution et autorisation de signature des marchés

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une consultation en procédure adaptée pour la requalification du centre bourg a été lancée le 25 mai 2016, comprenant une tranche ferme : rue de la Platière (RD 82), place des Anciens Combattants et Victor Hugo et une tranche optionnelle : RD 1083 et abords de la mairie et des écoles. Les travaux ont été décomposés en 2 lots : lot 1 "voirie et réseaux" et lot 2 "aménagement de surfaces et paysagers".

L'avis d'appel public à la concurrence est paru dans le journal d'annonces légales "la Voix de l'Ain" le 27 mai et sur le profil acheteur "<http://www.voixdelain.fr>" ainsi que sur le site de la commune. La date limite des offres était fixée au vendredi 24 juin 2016 à 12 heures.

Monsieur le Maire annonce que 8 offres dont 1 en dématérialisée ont été remises dans les temps impartis. Il indique que conformément au règlement de la consultation, ce MAPA a fait l'objet d'une négociation.

Il présente le rapport d'analyse des offres et le classement des entreprises établi d'après les critères d'attribution pondérée prévus dans le règlement de la consultation. Il sollicite l'autorisation de l'Assemblée pour conclure le marché avec les entreprises énoncées ci-dessous.

lot	désignation	Tranche ferme après négociation	Tranche optionnelle après négociation	Montant après négociation
1	Voirie et réseaux divers : Groupelement EUROVIA / ROGER MARTIN RA	392 117,28 € HT	418 321,17 € HT	810 438,45 € HT
2	Aménagements de surfaces et paysagers : Groupelement PARCS & SPORTS / SOLS CONFLUENCE	81 865,00 € HT	286 311,00 € HT	368 176.00 € HT
	TOTAL	473 982,28 € HT	704 632.17 €HT	1 178 614,45 €HT

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide la réalisation des travaux de la tranche ferme et de la tranche opérationnelle et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues.

➤ Taxes et produits irrécouvrables

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que le Trésorier de la collectivité a fait parvenir un état des taxes et produits irrécouvrables. Le montant total de ces taxes et produits irrécouvrables se monte à 152.00 €

Il indique que toutes les opérations visant à recouvrer les créances n'ont pas abouti ou que les sommes étaient trop modiques pour engager des poursuites et qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement. Il précise que, dans un souci de bonne gestion, il est inutile de faire figurer, en report, des sommes qui ne pourront être perçues par suite à des absences, faillites, insolvabilité ou indigence des débiteurs,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de mettre en non-valeur les sommes suivantes au budget général :

Année 2015 : T 484 pour 76.00 €
T 501 pour 76.00 €

➤ Cession terrain à la SEMCODA pour la construction des logements du PSIG : autorisation de signature de l'acte authentique

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 16 mars 2015 l'autorisant à signer le compromis de vente avec la SEMCODA, à l'euro symbolique, pour l'assiette du terrain supportant les logements de la caserne de gendarmerie pour le PSIG (peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie).

Il indique que suite au plan de bornage définitif réalisé en octobre 2015, il convient de réactualiser la superficie à céder à la SEMCODA.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de céder à l'euro symbolique à la SEMCODA :

- La parcelle AO 39 d'une superficie de 6 442 m²
- Les 75 % indivis des parcelles cadastrées AO 40 d'une superficie de 289 m² et AO 41 d'une superficie de 659 m²

Et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de cession, dressé par Maître LATOUR, notaire à Trévoux, ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

III) URBANISME

➤ Espace sportif de la Sure : autorisation de dépôt du permis de construire

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le projet de réhabilitation et d'extension de l'espace sportif de la Sure, inscrit au BP 2016. L'extension sera dédiée à la pratique du trampoline et la réhabilitation portera sur l'aménagement d'un dojo, la création de sanitaires et vestiaires et la mise en place d'une mezzanine. Il indique que conformément au code général des collectivités territoriales et au code de l'urbanisme, il doit être expressément autorisé par le conseil municipal pour pouvoir déposer, au nom de la commune, le permis de construire relatif à ce projet.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à déposer, au nom et pour le compte de la commune, la demande de permis de construire pour la réhabilitation et l'extension de l'espace sportif de la Sure et à signer tout document nécessaire à ce dossier.

IV) INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

➤ Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'Orange indiquant que d'ici le 31 décembre 2017, l'opérateur va déposer l'ensemble de ces 39 539 publiphones.

➤ Inauguration du Pôle santé le vendredi 14 octobre 2016 à 20 heures

➤ Monsieur LEFEVER fait part de l'installation d'une nouvelle activité en zone industrielle "La Yaourtière" qui fabrique des yaourts et des desserts lactés.

➤ Monsieur JULIAT indique que l'ensemble des dalles pour les jardins familiaux sont achevés et qu'il organisera une réunion avec les futurs locataires fin octobre.
Il fait part présente de sa constatation de voir de moins en moins d'articles sur Saint André dans la presse locale.

➤ Monique LACROIX indique que depuis juin, suite à maladie, l'assistante sociale du département ne peut tenir sa permanence.

Elle invite les élus à la séance de dédicace de l'ouvrage de Monsieur SANCHEZ, ancien directeur d'école de la commune, qui aura lieu le samedi 8 octobre à la médiathèque de 9 H 30 à 11 H 30.

➤ Monsieur LIVENAIIS indique que le syndicat des eaux va procéder au renforcement de la canalisation d'eau potable de la rue de la Platière. Les travaux devraient débuter fin octobre.
La révision du SCOT est lancée. La durée prévue est de 2 ans 9 mois. Le bureau retenu est CITADIA

➤ Madame OCTRUE indique que la commission Animation se réunira le 10 octobre à 20 h pour travailler sur les critères d'attributions des subventions.

Elle informe que l'équipe féminine de basket sera réunie le samedi 15 octobre à 11 heures autour d'un cocktail pour fêter leur accession à l'échelon supérieur.

➤ Monsieur MATHIEU indique que suite à la fermeture de la place des Millières, les ambulances ne peuvent plus accéder aux cages d'escaliers des immeubles. Monsieur le Maire répond que de nouvelles barrières sont en commande.

Il précise que les stationnements du pôle santé sont constamment occupés par des résidents des immeubles "Bel Horizon" et que les patients ont du mal à trouver des places proches du pôle.
Madame REMLINGER ajoute qu'il en est de même pour le parking de l'école de musique.

➤ Monsieur LOREAU demande comment s'effectue le remplacement des élus dans les commissions et les instances où siège la commune. Pour les commissions municipales, pas de remplacement. Pour les instances où siège la commune, il conviendra d'élire de nouveaux délégués lors d'un prochain conseil.

➤ Monsieur LHUILLIER demande où en est la réflexion sur le projet de circulation rue des Millières. Monsieur le Maire répond que pour l'instant le projet est en suspens.

➤ Monsieur OZIL fait part à l'Assemblée de son désaccord sur une autorisation d'urbanisme accordée en juillet dernier. Pour lui ce dossier n'était pas conforme au PLU. Monsieur le Maire répond que toutes les autorisations accordées sont conformes au PLU.

Monsieur OZIL pose la question de la pertinence de poursuivre le groupe de travail PLU dont le but est d'apporter des modifications au règlement du PLU après retour d'expérience des projets réalisés et dans ce cadre d'établir un cahier des charges pour l'OAP la Forge. Monsieur LOREAU indique qu'il faut notamment prendre en compte l'évolution de la population et que la croissance du village est un enjeu fondamental. Monsieur le Maire répond que le travail en cours pour une modification du PLU doit bien évidemment être poursuivi.

➤ Madame REMLINGER fait remarquer que la foirefouille n'a pas eu le succès escompté au vu de la météo catastrophique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures

La Secrétaire de Séance,
Joëlle TRIBOLET

Le Maire,
Jean-Pierre BARON